

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 février 2014

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

Présents : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD, GUICHON, MILLET, VIALON, MANGUELIN, LAPALUD, Mmes GUYENNET, CORNET, CAMPANT, BURDET, BOUVET,

Absents : Stéphane GENIN, Stéphanie COTTE

Secrétaire de séance : Jean-Paul GRANDJEAN

APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Jean-Paul GRANDJEAN évoque l'absence du texte dont il avait donné lecture et qui est du fait de la volonté de Robert DEPLATIERE. Il enverra son texte par mail à l'ensemble des conseillers municipaux.

Jean-Paul Grandjean ne signe pas le compte-rendu du 13 janvier dernier.

PLU – ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Dominique d'ALMEIDA informe le conseil municipal que la première réunion avec le bureau d'études AD Environnement a eu lieu cette après-midi. Elle a consisté à établir la méthodologie de travail et la collecte de tous les plans de récolement concernant les réseaux actuels d'assainissement.

La prochaine réunion PLU aura lieu jeudi 6 février à 9h pour travailler sur les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Pierre MILLET informe qu'il ne pourra pas assister à cette réunion.

CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 18 février 2013, le projet de Centre de Loisirs avait été approuvé. Une consultation a donc été lancée. La commission d'appel d'offres réunie le mardi 21 Janvier 2014 a procédé à l'ouverture des plis. 49 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient à l'unanimité les entreprises suivantes.

LOT 1 - Terrassement VRD Maçonnerie

Entreprise MERLE Dombes terrassement 01 Sandrans 44 067.14 Euros HT

LOT 2 -Charpente -Couverture

Entreprise BOURDON Frères 01 Saint Cyr sur Menthon 24 512.00 Euros HT

LOT 3 – Etanchéité

Entreprise PATRU Patrick 01 Saint Jean sur Veyle 6806.10 Euros HT

LOT 4- Menuiseries extérieures et intérieures

Les Menuiseries de l'Ain 01 Bourg en Bresse 22 066,00 Euros HT

LOT 5 – Serrurerie

Etablissement CURT Patrick 01 Foissiat 6 090.50 Euros HT

LOT 6 – Plâtrerie Peinture Isolation

Entreprise Julliard 01 Jasseron 18 232.79 Euros HT

LOT7 – Revêtement Sol Souple

Comptoir des revêtements 69 Villeurbanne

2 7 24.00 Euros HT

LOT 8 – Carrelage de faïence

Entreprise EVIEUX Mickael 01 Saint Cyr sur menton

3 626.85 Euros HT

LOT9 – Revêtement de Façade

Entreprise Julliard 01 Jasseron

8 865.00 Euros HT

LOT10 – Electricité

SARL Michel 01 Saint André de Corcy

8 500,00 Euros HT

Lot 11 –Ventilation Plomberie Sanitaire

Entreprise Roche Thierry 01 Miribel

9784,78 Euros HT

Soit un total de 155 275,16 Euros HT

La Somme sera prévue au **Budget Investissement 2014 opération 16**. Le conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer les actes d'engagement avec les entreprises et tout actes nécessaires au marché.

Le démarrage des travaux est fixé au 1^{er} mars 2013 pendant les vacances scolaires. Pascal Manguelin s'interroge sur l'instabilité du sol. Le Maire suppose que le terrain n'est pas naturel et que le bâtiment repose sur du remblai.

Dominique BURDET demande la lecture de l'ensemble des entreprises qui ont répondu. (49 entreprises) Les conseillers sont surpris des offres élevées des entreprises communales. La première réunion de chantier est fixée le vendredi 14 février. Pour la façade l'architecte prendra l'avis d'une coloriste.

CHASSE ET PECHE

Le Maire a signé tous les actes notariés. Le bâtiment appartient dorénavant à la SEMCODA. La démolition devrait commencer en février. Le cabinet d'infirmière a validé le projet. 21 appartements seront en accessibilité à la propriété.

VESTIAIRES FOOT/TENNIS

L'architecte MEGARD a revu le projet et propose une esquisse. Cette dernière sera présentée aux deux associations le 17 février à 17 H 30 en Mairie. Le projet s'élève à 250 000,00 Euros HT.

Des demandes de subventions seront envoyées (Conseil Général, Jeunesse et Sport, Réserve Parlementaire, Europe)

ELECTIONS 2014

Le Maire rappelle les dates des élections les dimanches 23 et 30 mars prochain. Un tour de table est effectué pour compléter le tableau d'inscription aux permanences. Le Maire rappelle qu'il faut présenter obligatoirement sa carte d'identité pour voter.

REPAS DE FIN DE MANDAT

Le repas de fin de mandat est fixé le jeudi 20 mars à la Mitaine. Les conseillers sont invités

ainsi que les 8 salariés de la commune. Les conjoints eux peuvent venir mais devront payer leur repas.

COMPTES-RENDUS DE REUNIONS

-La Communauté de Communes Centre Dombes envisage de recruter un urbaniste qui viendrait en aide aux communes. Une autre personne de la Communauté de Communes sera formée par la DT pour finaliser les différents arrêtés.

Dans un deuxième temps, il faudra envisager la mise en place d'un PLUI.

Les orientations budgétaires de la Communauté de Communes Centre Dombes ont été validées.

La commune doit se positionner pour les panneaux d'affichage d'informations numériques. Le Maire demande au Conseil s'il souhaite se positionner pour avoir ces panneaux.

L'ensemble du Conseil répond favorablement à cette démarche.

- Convention SFR est à renouveler. Environ 4700,00 euros /an. Le Conseil donne pouvoir au Maire pour signer la convention.

- Le Maire fait état de sa déception suite à l'assemblée générale des boulistes. Pour le Maire il n'y a pas d'arguments de valeur pour refuser de céder le terrain près de la SNCF d'autant plus que la commune s'engageait à remettre en état le terrain de boules près de la CUMA (environ 3000,00 euros).

Après un tour de table l'ensemble des conseillers décide d'inscrire au budget 2014 la somme de 13 000,00 euros mais souhaite laisser la prochaine équipe municipale prendre la décision.

- Jean-Paul Grandjean propose de programmer une démonstration défibrillateur pour la Marpa et pour toutes personnes intéressées. (A organiser avec les Pompiers)

- Stéphane Lapalud demande à ce qu'on signale le danger le long de la voie SNCF, derrière la salle polyvalente. Dans un premier temps on demandera à Mickaël de mettre un ruban.

- Rachel Campant informe que la route du lotissement de la Dame est impraticable (nombreux trous). Le Maire rappelle que la commune bouche régulièrement ces trous et que refaire totalement la route demande de prévoir des aménagements d'accessibilité coûteux que la commune ne peut pas assumer actuellement. D'autre part il faut attendre que les travaux des vestiaires soient terminés avant d'engager des travaux sur la voie du Lotissement.

QUESTIONS DIVERSES

● La Boucherie : Le dossier suit son cours. Trois personnes se sont positionnées.

● Le salon de coiffure : Problème de succession

● Un dernier problème est évoqué : est t il possible d'installer un grand filet le long du stade de foot côté habitations pour protéger les maisons des ballons « perdus ». Pierre Millet informe qu'il doit rester encore un filet au château d'eau (Voir Mickaël)

● Réunion des Finances avec David Bisson, le jeudi 27 février à 13h30.

● Prochain Conseil Municipal le 10 Mars 2014 pour le vote du budget.

A la demande de Rachel Campant, le Conseil municipal débutera à 19h30 au lieu de 20 heures.

L'ordre du jour est clos, la séance est terminée à 23 heures